



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Woodbine Mohawk Park			
Date	Vendredi 3 décembre 2021	Heure de départ	19 h 00	
Conditions météorologiques	Dégagé (Temp. : -1 °C) Vent 5 km/h Ouest Nord-Ouest			
État de la piste	Rapide			
Nombre de courses	10	Nombre de courses de qualification	4 JD	Inscriptions totales 109
Total des paris mutuels	\$2,131,254			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Jeff Minler	Juge associé John Dorion	Juge associé Peter Gillies
------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)

...

Bureau :

Aucun examen de film.

Courses :

Course 1 – Rien à signaler.

Course 2 – Examen du dernier droit, où le conducteur du #3, "Chucky Hanover", (MacDonell), a essayé de garder son cheval près des pylônes à trois occasions différentes. Le cheval déviait visiblement vers l'extérieur. Aucune infraction n'est attribuée à M. McDonell pour avoir cédé inutilement le passage vers l'intérieur d'un

autre cheval.

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Examen du bris d'allure survenu au #5, "Rock And Twist", (Filion). Le cheval est réputé avoir pris un bon départ et il s'est rendu bien à l'intérieur du poteau de remboursement.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Examen du dernier droit. Le #6, "Texas Miki", (Filion), et le #7, "Sports Report", (Roy), se rapprochent à quelques moments sans qu'aucun cheval ne soit affecté. Aucune infraction signalée.

Course 7 – Nous avons appelé Pat Hudon au sujet des actions qu'il avait posées, en manipulant son fouet après la ligne d'arrivée. M. Hudon avait pris de l'élan de son bras sans pourtant frapper son cheval avec le fouet. Il s'est vu attribuer un avertissement pour son comportement.

Course 8 – Examen du dernier droit. Le conducteur, LP Roy, a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 22.05.01 (e) (permettre à un autre cheval de passer inutilement vers l'intérieur ou commettre tout autre acte permettant à un cheval d'améliorer sa position). Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$200. Décision #1545301

Course 9 – Rien à signaler.

Course 10 – Rien à signaler.

Réclamations :

Course 8

"State Of Play", pour \$17,000, par 92282599 Quebec inc., entraîneur D. Gladu.

"A Boy Named Suzz", pour \$18,000, par F. Morin, entraîneur Corey Johnson.

Course 9

"Kickin Cowgirl", pour \$31,250 Michel Legace, entraîneur D. Legace.